PEDT

Projet Educatif De Territoire

Asnières sur Nouère - Balzac
Marsac - Vindelle

Coordination:

SIVOM des ASBAMAVIS

Place Jean-Louis Guez de Balzac

16430 Balzac

Présidente : Martine LIEGE-TALON

Correspondant :

Christine MARINATO-LEDAIN

Directrice du SIVOM des ASBAMAVIS

05 45 68 29 34

asbamavis@balzac.fr

2013-2016

SOMMAIRE

PREAMBULE page 3

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES ET PEDT page 4
Engager une démarche participative page 5

TERRITOIRE CONCERNE
Situation géographique du territoire concerné page 6
Superficie, nombre d'habitants, densité de population page 6

PUBLIC CONCERNE
Écoles du territoire page 7

DIAGNOSTIC page 7
Habitants du territoire page 8
Evolution de la population page 8
Habitat page 8
Emploi page 9
Statut et condition d'emploi page 9
Allocataires CAF page 10

Ressources du territoire
Equipements (inventaire) page 10
Associations page 11
Activités extrascolaires page 12

Forces et faiblesses page 13

FONCTIONNEMENT DU PEDT
Les instances décisionnelles page 14
Le comité de pilotage page 14
Les commissions techniques page 14
La coordination page 15

ORIENTATIONS EDUCATIVES page 16
Vivre ensemble page 16
Le partage page 16
La découverte page 17
L'épanouissement de l'enfant page 17

EVALUATION DU PROJET page 18

HORAIRES DES ECOLES SEPTEMBRE 2014 page 19

TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRES (TAP) page 20

MODALITES D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION page 23

PARTENAIRES page 23

PREAMBULE

Quelle belle opportunité pour les élus d'un territoire que d'imaginer un espace de réflexion commun à toutes les ressources humaines afin d'offrir aux enfants une véritable continuité éducative. Qu'il s'agisse d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves, d'associations, de services de l'Etat, du département ou de la CAF... l'objectif commun sera de mettre en lien, de favoriser l'échange, de faciliter l'émergence d'idées permettant à l'enfant de s'installer dans la nouvelle rythmicité scolaire.

Le territoire constitué de 4 communes : Asnières-sur-Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle a choisi, depuis 2008, de mettre en place une véritable politique jeunesse, cohérente et évidente au travers de la mise en place d'un SIVOM, en charge de l'accueil de loisirs.

L'organisation en ALSH et maison des jeunes, avec la présence d'un personnel titulaire, professionnel de l'animation, ainsi que l'offre d'activités variées sont de véritables atouts dans la préfiguration du futur projet.

La volonté des élus et du personnel communal, d'offrir des rythmes scolaires et des temps périscolaires de qualité ainsi que la richesse du tissu associatif constituent des atouts majeurs pour le territoire.

Le SIVOM, en charge de la coordination, a proposé la mise en place de commissions techniques, qui seront des lieux d'échanges, d'expression de propositions d'actions entre tous les acteurs.

Certains thèmes ou axes forts, comme la découverte de la vie des écoliers dans 4 pays du monde, ont déjà été repérés.

De nombreuses activités déjà opérationnelles au travers des LAE (loisirs après l'école), tels que le jardinage, les arts plastiques, le tennis seront pérennisées tout en favorisant le lien intergénérationnel.

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée 2013 s'est effectuée avec une configuration des temps scolaires et périscolaires qui sera abondée, enrichie, transformée et développée tout au long de la vie de ce PEDT.

Martine LIEGE-TALON

Présidente du SIVOM des ASBAMAVIS

Dans la circulaire N°2013-036 du 20 mars 2013, qui a pour objet de préciser les objectifs et les modalités d'élaboration d'un Projet Educatif de Territoire, et de faciliter la coopération entre les collectivités territoriales engagées dans cette démarche de projet et les services de l'État chargés de l'accompagner jusqu'à sa contractualisation, il est mentionné : *« L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles, (...) et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui".*

Les élus du territoire concerné, Asnières sur Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle, ont le souhait d'un travail fondé autour :

D'une volonté de développer une dynamique enfance-jeunesse

✓ travail autour des conditions favorisant la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les jeunes du territoire en créant un environnement propice à l'envie d'apprendre.

D'un engagement contractuel

✓ entre les collectivités, les services de l'État et les organismes partenaires.

D'une coopération éducative

✓ proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, intégrant les projets existants (projets d'écoles, d'associations, de collectivités...)

✓ mobiliser toutes les ressources afin de garantir la continuité éducative. Mise en réseau des différents acteurs.

D'une formalisation de l'engagement des différents partenaires

✓ permet d'assurer une meilleure articulation des interventions et une cohérence entre les différents temps et entre les différents espaces, scolaires, péri et extra scolaires

✓ soutenir l'engagement bénévole.

D'une démarche partenariale et participative

✓ outil de collaboration locale, fruit d'une réflexion de tous les acteurs locaux qui souhaitent s'impliquer pour l'avenir des jeunes du territoire.

Si effectivement « il faut tout un village pour éduquer un enfant », ce PEDT est bien le fruit d'un long travail de collaboration entre tous les acteurs qui souhaitent s'investir afin de contribuer à la réussite éducative des enfants du territoire.

DEMARCHE PARTICIPATIVE

Engager une démarche participative

Participer, c'est prendre part activement à quelque chose. Dans le domaine de la politique sociale et de la vie associative, la participation, c'est l'intervention dans des discussions et des décisions touchant l'organisation, la politique générale et l'avenir d'une communauté. En psychologie sociale (en dynamique de groupe), la participation, c'est un engagement personnel en tant que membre du groupe pour coopérer et faire progresser d'une part le fonctionnement du groupe comme tel, d'autre part la réalisation de sa tâche et de ses objectifs.[1]
Une démarche, c'est une manière de marcher, le terme évoque l'avancement, la progression mais aussi l'attitude, le comportement. Par extension, c'est une manière d'avancer dans un raisonnement, un processus de pensée.

Il est indispensable que chacun se rende compte de la valeur identique de son avis, de sa prise de décision. La valorisation des capacités individuelles est un premier pas vers le développement personnel. Que chacun puisse être un acteur citoyen d'un monde solidaire. D'après Antoine Bevort, *« La démocratie n'est pas un sport de spectateur. La participation des citoyens constitue une des voies pour reconstruire le lien social, qui est d'abord un lien politique. Plus les citoyens sont en capacité de s'exprimer et de délibérer sur le devenir de la cité, plus une communauté est en capacité d'agir pour ses fins. Plus un régime politique prend en compte les attentes de ses membres, plus il est efficace. La participation n'est ni l'autre de la représentation, ni son simple supplément d'âme, mais la force exigeante qui anime de son imagination créatrice la démocratie ».*[2]

Une démarche participative amène à se questionner sur son rapport à l'autre et sur sa perception de la notion de pouvoir. Comment ne pas imposer sa vision du monde et comment accepter de ne pas contrôler la conclusion d'un projet. L'objectivité est une règle d'or. Il faut être prêt à se remettre en question. On ne peut pas avancer dans notre réflexion en restant « campé » sur ses positions. Chacun doit pouvoir disposer d'un droit de parole pour exprimer ses envies, exprimer ses besoins, chacun doit pouvoir donner librement son avis, dans un esprit de respect, de confiance et d'humilité. Pour aller jusqu'au bout de ce processus, il est nécessaire que les partenaires aient un réel pouvoir décisionnel. La participation se concrétisant par la coopération de chacun, il sera nécessaire de rechercher cette capacité à contribuer à une action commune, à créer les liens nécessaires à la réalisation des actions sous tendues par cette capacité à participer.

Afin de mettre en place cette démarche chacun devra mettre en œuvre les compétences suivantes:

- ✓ Avoir une écoute empathique. Ecouter la personne sans porter aucun jugement à priori ou à postériori.
- ✓ Savoir se remettre en question en se réinterrogeant régulièrement.
- ✓ Savoir instaurer un climat de confiance permettant à chacun de pouvoir exprimer ses doutes et ses projets.
- ✓ Ecouter et dialoguer pour répondre aux attentes.
- ✓ Accepter de ne pas abonder dans la conclusion d'un projet.

En ayant toujours à l'esprit que le cœur même de ce projet est l'avenir des enfants du territoire.

[1] Dictionnaire, Trésor de la Langue Française Informatisé, atilf.atilf.fr

[2] Antoine Bevort « Pour une démocratie participative » Presses de Sciences Po, 2002

TERRITOIRE CONCERNE

Situation géographique du territoire concerné

Le territoire concerné est constitué de 4 communes, Asnières-sur-Nouère, Balzac, Marsac et Vindelle, situées sur le territoire de la Communauté de Communes Braconne Charente au cœur du département de la Charente.

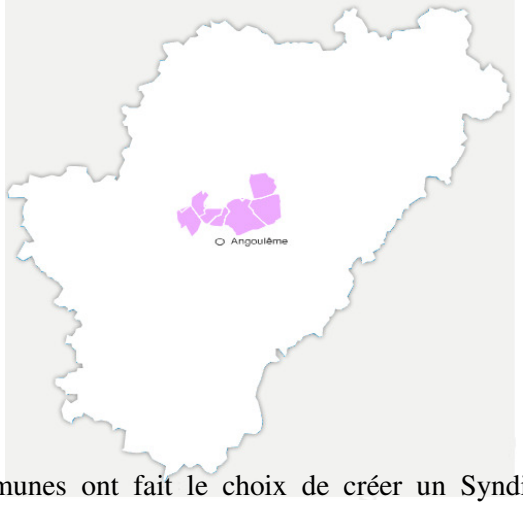

Communauté de Communes Braconne Charente

En janvier 2008, ces 4 communes ont fait le choix de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) afin de mutualiser leur compétence enfance-jeunesse, leurs locaux, leurs moyens et le personnel afin de proposer un service de qualité en matière de loisirs pour les enfants et les jeunes du territoire.
Le SIVOM des ASBAMAVIS est composé de deux pôles, un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) concernant les communes de Balzac et de Vindelle et un Pôle Loisirs Educatifs (PLE) concernant les quatre communes.
Il a été désigné par les membres délégués pour assurer la coordination du PEDT lors du comité syndical du 4 juin 2013.
Le regroupement de 4 communes sur les 7 qui constituent le territoire de la Communauté de Communes Braconne Charente, constitue le troisième pôle jeunesse au même titre que Brie/Jauldes et Champniers, équilibrant ainsi les services jeunesse sur le territoire intercommunal.

La CDC a une superficie de 160.01 km2 et compte 14 392 habitants.

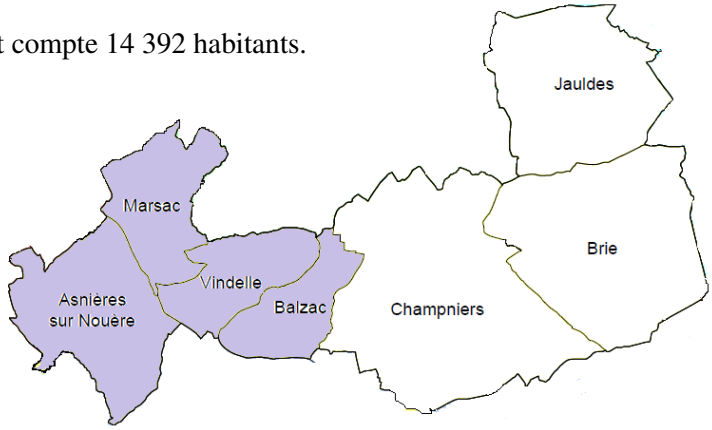

Les 3 communes d'Asnières-sur-Nouère, Balzac et Vindelle ont appliqué la réforme des rythmes scolaires dès septembre 2013. La commune de Marsac, appartenant au RPI Montignac/Marsac et dépendante du choix des collectivités partenaires, l'a mise en application à la rentrée de septembre 2014.

Superficie, nombre d'habitants, densité de population

	Asnières-sur-Nouère	Balzac	Marsac	Vindelle
Superficie (km^2)	21.17	9.64	13.34	10.93
Nombre d'habitants	1180	1324	824	1011
Densité de population (hab. / km^2)	55.7	137.3	61.8	92.5

Source : Recensement de la population 2011

4 339 habitants sur l'ensemble du territoire.

PUBLIC CONCERNE

Écoles du territoire

4 écoles publiques primaires sur le territoire, 16 classes.

Effectifs à la rentrée de septembre 2014

École	Cycle	Nombre de classes	Nombre d'élèves par cycle	Nombre d'élèves par école
Asnières sur Nouère	Élémentaire	3	73	121
	Maternelle	2	48	
Balzac	Élémentaire	2	42	121
	Maternelle	3	79	
Vindelle	Élémentaire	4	95	95
Marsac	Maternelle	2	49	49

Soit 386 élèves : 176 maternelles et 210 élémentaires

Balzac et Vindelle sont en RPI
Marsac est en RPI avec Montignac *(Montignac, école élémentaire, 3 classes, 74 élèves)*

Collèges

Nous n'avons pas de collège sur le territoire. Les établissements de secteur sont :
René Cassin au Gond-Pontouvre
Claudie Haigneré à Rouillac
Eugène Delacroix à Saint-Amant-de-Boixe

DIAGNOSTIC

Lors du premier comité de pilotage du 26 septembre 2013, une commission technique a été constituée sur le thème « diagnostic et besoins ».

Un des rôles de cette commission a été d'établir un état des lieux complet du territoire, permettant de présenter un **recueil de données objectives** sur le contexte local, ses atouts, ses faiblesses, ses moyens humains et matériels.

Au travers d'un **diagnostic partagé**, l'analyse de cet état des lieux va permettre l'**identification des besoins et des attentes de la population.**

Habitants du territoire

Évolution de la population

Répartition de la population par tranche d'âge sur les 4 communes du territoire.

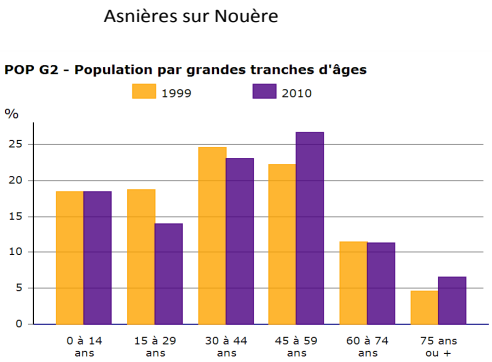

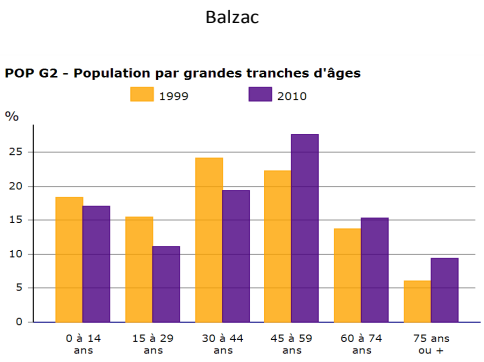

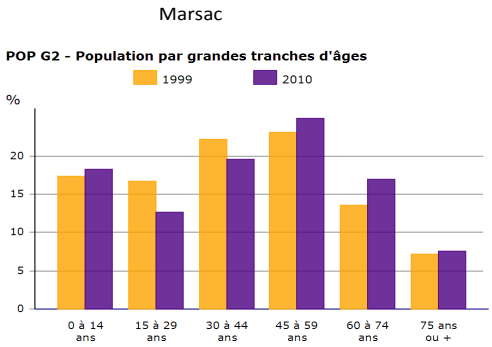

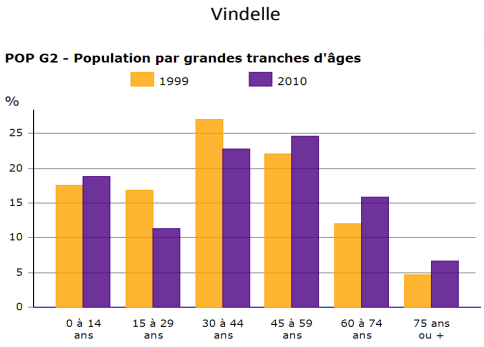

Source : INSEE RP1999 et RP2010

Même si la part de population jeune demeure importante, l'évolution démographique enregistrée met à jour un certain vieillissement de la population.

Habitat

Pour l'ensemble des 4 communes

	Nombre	%
Ensemble	***1752***	***100.%***
Propriétaire	1513	86%
Locataire	208	12%
Dont d'un logement HLM loué vide	0	0%
Logé gratuitement	31	2%

Source : INSEE 2010

Le pourcentage élevé de propriétaires de résidence principale est à souligner (désir d'accession à la propriété = stabilité du nombre et du type de famille).
Critères d'attractivité du territoire : prix des terrains, disponibilité foncière, qualité de vie.

Emploi

Population active sur les 4 communes du territoire

	Asnières sur Nouère	Balzac	Marsac	Vindelle	Charente	France
Ensemble	808	842	537	647	219 215	
actifs ayant un emploi	70,50%	68,80%	66,70%	72,60%	63,40%	63,30%
chômeurs	5,20%	5,80%	7,10%	4,90%	8,60%	8,70%
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	6,70%	6,40%	7,60%	5,60%	7,80%	10,30%
retraités ou préretraités	9,40%	12,90%	13,10%	10,80%	11,50%	8,80%
autres inactifs	8,10%	6,10%	5,50%	6,10%	8,70%	8,90%

Source : INSEE 2010

Ces actifs, en pourcentage élevé sur le territoire, sont probablement des parents qui recherchent une offre de services en termes de garderie.

Statut et condition d'emploi

Statut et condition d'emploi des 15 ans et plus selon le sexe en 2010 sur les 4 communes du territoire.

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1058	100.0	932	100.0
Salariés	***892***	***84%***	***844***	***91%***
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	**793**	**89%**	**751**	**89%**
Contrats à durée déterminée	50	6%	67	8%
Intérim	18	2%	10	1%
Emplois aidés	7	1%	6	1%
Apprentissage - Stage	24	3%	10	1%
Non-Salariés	***166***	***16%***	***88***	***9%***
Indépendants	80	48%	47	53%
Employeurs	85	51%	36	41%
Aides familiaux	1	1%	5	6%

Source : INSEE 2010

La proportion de titulaires de la fonction publique ou de contrats à durée déterminée traduit une certaine stabilité professionnelle.

Allocataires CAF

Parents en activité : allocataires CAF sur l'ensemble du territoire de la CDC Braconne Charente.
Nombre de familles avec des enfants de 0-5 ans : 701
Nombre de familles avec des enfants de 6-17 ans : 1 344

Pour les enfants de 0-5 ans				Pour les enfants de 6-17 ans			
Parents avec 2 emplois		Monoparent avec emploi		Parents avec 2 emplois		Monoparent avec emploi	
Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
471	67.20%	36	5.10%	898	66.80%	211	15.60%

Source Epicaf 2010 diagnostic CDC Braconne Charente

Hypothèse : de nombreuses familles (dont les 2 parents ont un emploi) sont susceptibles d'utiliser des services type garderie.

Ressources du territoire

Equipements (inventaire)

Vindelle
Classes / cours d'école
Salle de garderie
Salle informatique
Salle des fêtes (Fins Bois)
Terrain de tennis
Terrain de foot
Prairies autour de l'école

Marsac
Classes / cours d'école
Salle de garderie
Salle de motricité
Salle des fêtes
Terrain multisports
Terrain de foot
Salle des associations (éloignée de l'école)

Asnières-sur-Nouère
Classes / cours d'école
Salle de garderie
Salle de motricité
Bibliothèque
Salle communale (ancienne cantine)
Salle des fêtes
Terrain de tennis
Terrain de foot
Plateau multisports

Balzac
Classes / cours d'école
Salle informatique
Salle de garderie
Ancienne cantine
Bibliothèque
Salle des associations
Salle des fêtes
Terrain de tennis
Terrain de foot
Plateau multisports

De nombreux locaux, dans ou à proximité des écoles, peuvent être mis à disposition.
Les salles de classes sont réservées en priorité aux activités pédagogiques complémentaires (APC) encadrées par les enseignants.

Associations

Communes	Nombre d'associations
Asnières-sur-Nouère	12
Balzac	23
Marsac	8
Vindelle	11

Le territoire dispose d'un **riche potentiel associatif,** avec plus de 50 associations connues à ce jour.
D'autres associations situées en dehors du territoire sont repérées comme intervenants possibles.

Associations du territoire classées par thématiques et par communes

Les associations dans les cases de couleur sont celles qui sont repérées comme partenaires au jour de l'écriture du PEDT.

	Asnières sur Nouère	Balzac	Vindelle	Marsac
Culturelles	Culture Loisirs du Rodin	Code Pi Kevrenn Larela	Les Modillons	Animation Loisirs
		Livrami		
Culturelles en lien avec l'étranger	Les Amis de Panket	Air Partage		
		Inde et nous France		
		Comité des jumelages		
Sportives	Tennis Club	Tennis Club	Tennis de table	Entente Football
	La Boule Garobière	USB Foot	Club de foot	Club boulistes
	Gym Néo-Fit	Sport Loisirs	Gym volontaire	Section Gym
	Association Sportive Asnières-Neuillac	Viet Vo Dao	Club de Baby-foot	
		Gym Yoga		
		Sport Fun		
Association des Parents d'élèves	APE	APE		APE
3ème âge	Club du 3eme Âge	Club du temps libre	Club du 3eme Âge	
Environnement	Société amicale des chasseurs	La chasse	Chasse	Société de chasse
	Les Amis de la Nouère		Palisses	
Divers	Comité des fêtes	Comité des fêtes	Comité des fêtes	Comité des fêtes
		FNACA		TNT Marsac Agility
		Donneurs de sang		Sauvegarde du bric à brac
		La mie des pains	Club informatique	
		Ailes silencieuses	Aéromodélisme	

Activités extrascolaires

Accueils de loisirs

Un accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans, ainsi qu'une Maison Des Jeunes (MDJ) pour les adolescents de 11 à 17 ans sont animés par le SIVOM des ASBAMAVIS.

Le pôle loisirs éducatifs du SIVOM des ASBAMAVIS a pour objectif :

- le développement des loisirs éducatifs en milieu rural
- la gestion des centres de loisirs sans hébergement en accueil extrascolaire pour les enfants âgés de 3 à 11 ans
- la gestion des temps d'accueil extrascolaire et périscolaire pour les adolescents âgés de 11 à 18 ans.

Les locaux mis à disposition par les communes sont les écoles de Balzac et de Vindelle.
4 animatrices qualifiées sont ainsi disponibles pour animer les temps d'activités périscolaires (TAP). L'une d'entre elles est référente de la coordination de ces TAP au sein du SIVOM.

Autres lieux et autres intervenants...

Des activités sportives et culturelles sont proposées par des associations ou des clubs sportifs du territoire, comme le foot, le tennis, le Viet Vo Dao, le dessin, le tennis de table.
L'association « Planche de cirque » propose des animations autour des arts du cirque.

Dans le cadre du temps scolaire, des communes ont mis en place des propositions d'accueil :

- dans des lieux disposant d'un accueil par un professionnel (bibliothèque)
- dans des jardins pédagogiques avec intervention de jardiniers bénévoles (« De la graine à l'assiette »)
- dans les restaurants scolaires dans le cadre des ateliers goûts (« De la graine à l'assiette »), encadrés par les responsables des restaurants scolaires, une diététicienne, des bénévoles (parents, élus)

Objectifs recherchés :

- favoriser l'accès aux connaissances en matière de culture, d'environnement, de nutrition
- introduire le lien intergénérationnel

Forces et faiblesses

Propositions de la commissions « Diagnostic et besoins »

FORCES	FAIBLESSES
- Positionnement politique fort en matière de politique scolaire et jeunesse de la part des 4 communes - Soutien technique de la coordination jeunesse CDC - Soutien financier de la CAF et de la CDC assurant la pérennisation du SIVOM augmentation des places offertes en ALSH recrutement d'animateurs pouvant intervenir potentiellement sur les TAP - Principe d'équité respecté en raison de la gratuité des TAP - Capacité à réfléchir et à travailler en commissions élargies - Tissu associatif riche - Mixité géographique du territoire (urbain/rural) - Attractivité des communes (prix des terrains, disponibilité foncière, qualité de vie, pourcentage important de propriétaires de résidence principale…) - Population « rurbaine » avec peu d'habitants en situation précaire - Habitat individuel prédominant : peut nécessiter des lieux de rencontre avec les autres de la part des jeunes, les TAP peuvent être une réponse	- Transport - Contraintes budgétaires (pression budgétaire/budget communal) - Manque de locaux adaptés - Territoire contrasté en termes de niveau de vie. - Travail en commissions : peu de parents et d'enseignants.

Les liens entre élus/associations/écoles doivent être consolidés.
Des remarques particulières ont été formulées par les enseignants :

- le manque de disponibilité des enseignants,
- le besoin d'un travail essentiellement communal (et non sur l'ensemble des 4 communes) ressentis par ces derniers
- la vision « administrative » que semble donner le PEDT,
- une réunion spécifique « enseignants » est à mettre en place.

FONCTIONNEMENT DU PEDT

Les instances décisionnelles

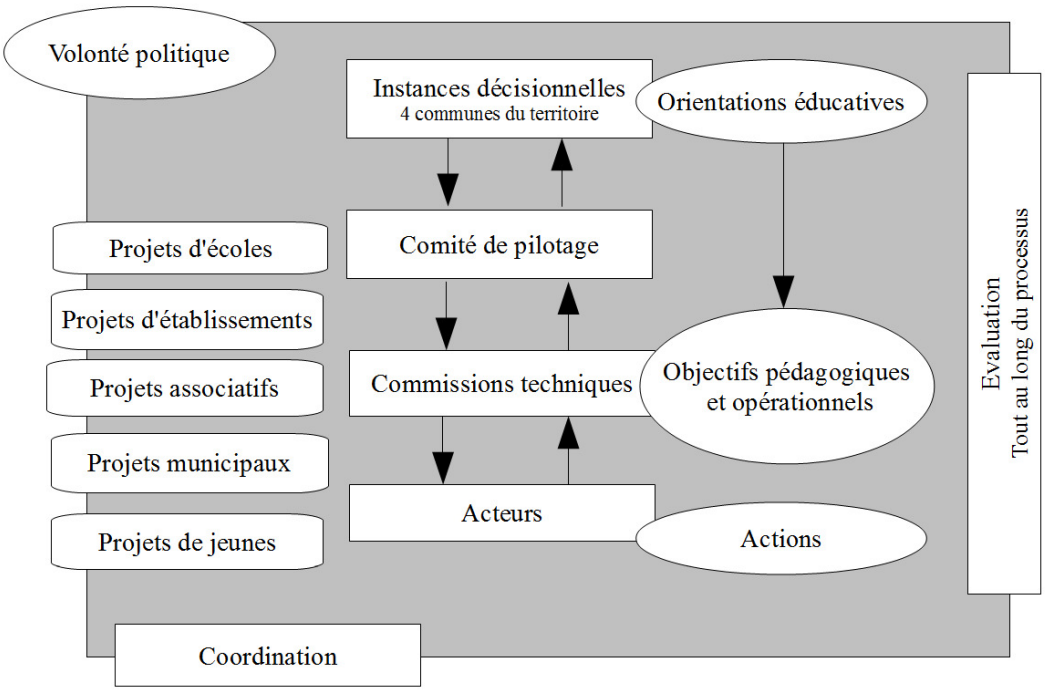

Les décisions sont prises au sein de chacun des quatre conseils municipaux.
Réunies autour d'une même volonté politique, ces instances ont pour rôle de :

- de définir les orientations éducatives
- de missionner le comité de pilotage pour l'élaboration du PEDT
- de valider toutes les décisions opérationnelles et budgétaires

Le comité de pilotage

Composé d'élus locaux, de représentants des services de l'État (DSDEN, DDCSPP, CAF, CG...), de parents, d'enseignants, de représentants associatifs, ce groupe est garant de la cohérence du PEDT.
Son rôle est :

- d'être une instance de concertation, de réflexion, d'échange des idées et des expériences, qui fait des propositions en direction de l'instance politique
- d'initier le diagnostic
- de fédérer les acteurs du territoire
- de mutualiser les ressources
- d'impulser et d'assurer le suivi des actions
- d'évaluer le projet et d'anticiper les évolutions

Les commissions techniques

Composées d'élus locaux, de représentants des services de l'État (DSDEN, DDCSPP, CAF, CG...), de parents, d'enseignants, de représentants associatifs.
Ces commissions ont pour rôle :

- d'être une instance de concertation, de réflexion, d'échange des idées et des expériences
- d'analyser les différentes données recueillies
- de faire des propositions concrètes d'actions et d'organisation

La coordination

La coordination a été confiée par l'instance décisionnelle au SIVOM des ASBAMAVIS.
Son rôle est :

- de repérer et de mobiliser les acteurs du territoire
- de proposer une méthode de travail (du diagnostic à l'évaluation)
- de soumettre un plan de communication
- d'animer les réunions du comité de pilotage
- d'analyser et de synthétiser
- de rédiger le PEDT

Les **axes de travail des 4 commissions techniques** ont été proposés lors du premier comité de pilotage :

- **Diagnostic et besoins**
- **Lien entre les projets** (d'écoles, de collectivité, d'association...)
- **Partenariat avec le milieu associatif**
- **Organisation et communication**

ORIENTATIONS EDUCATIVES

Les **orientations éducatives seront proposées par chaque conseil municipal** en intégrant le fait que:

- le PEDT est un projet politique qui émane de la volonté de développer une véritable dynamique enfance-jeunesse
- le PEDT installe une coopération éducative
- le PEDT doit permettre l'accès au plus grand nombre

A tout instant, le coordinateur du projet devra s'assurer de la mise en lien et de la cohérence entre les orientations éducatives et les différents projets existants (projets d'écoles, d'associations...) afin de définir des objectifs éducatifs et opérationnels ainsi que des actions qui soient les plus pertinentes possibles.

Suite à un travail avec l'ensemble de chacun des 4 conseils municipaux, voici les orientations éducatives retenues :

1) Vivre ensemble

a) Une mise en commun

Pour mieux vivre en société il importe de se considérer comme appartenant à un groupe et de partager ses valeurs.
La force du groupe est de créer une cohésion grâce à la solidarité, à la complémentarité, à l'entraide, aux compétences tout en étant protecteur.

b) Le socle du vivre ensemble : le respect

Les règles de vie communes doivent être posées: tolérance, laïcité, politesse, savoir vivre, civilité, citoyenneté, valeurs, respect de l'autre.
Elles s'imposent aux enfants et aux adultes.

c) « On se construit avec les autres »

L'enfant doit pouvoir construire et affirmer sa personnalité, son sens critique, avec les autres. Il doit grandir tout en se responsabilisant, se sociabilisant afin d'acquérir une autonomie d'acte, de parole, de pensée. Il doit mobiliser son énergie, s'engager dans la durée avec la volonté d'atteindre les objectifs fixés.
Les adultes (encadrants) devront faciliter l'expression de l'enfant, respecter son évolution tout en s'inscrivant dans son parcours d'apprentissage de la vie.

2) Le partage

a) L'unité: être plusieurs…faire un !

Les partenaires que sont les parents d'élèves, l'école, les enseignants, les éducateurs, les animateurs, les associations et leurs bénévoles, les communes, les élus, la CDC, les institutions, la CAF (…) s'engagent à réfléchir autour d'un projet et d'objectifs communs, afin que se développe une coéducation active, chacun dans le respect du temps et du domaine d'intervention qui lui appartient.

b) Le partage du savoir ou « il faut tout un village pour éduquer un enfant »

Que ce soit au travers de l'éducation parentale, la sphère de l'enseignement, le centre de loisirs, les associations … les adultes s'engagent à partager le savoir, à transmettre les compétences, les connaissances tout en accompagnant l'enfant afin de faciliter le développement intellectuel, sportif, artistique culturel…

c) L'échange et la complémentarité

3 niveaux de rencontres et de relations, entre enfants, entre enfants et adultes, entre adultes… permettront de tisser des liens …pour faciliter la discussion, engager la concertation et aboutir à une véritable réciprocité.

d) La confiance

Pour établir une relation de confiance, l'enfant doit se sentir protégé, en sécurité.
Les adultes devront inciter au dialogue, créer un espace de sérénité et valoriser les actions et les projets des enfants.

3) La découverte

a) Quoi ?

Permettre aux enfants et aux jeunes du territoire de découvrir de nouveaux horizons en ayant au préalable, été mis en contact avec les atouts de leur territoire.
Favoriser les rencontres avec la culture, avec d'autres cultures, susciter leur curiosité, développer leur ouverture d'esprit.
Proposer une offre diversifiée de sports, jeux, loisirs créatifs, activités d'éveil, divertissements…

b) Comment ?

La diversité des thèmes doit permettre à l'enfant de construire sa capacité à choisir.
Le dialogue et l'écoute permanente doivent permettre de répondre à leurs souhaits, leur envies et leurs besoins et de les inciter à participer, à développer leur imagination, leur réflexion, leur envie de création

4) L'épanouissement de l'enfant

Cette quatrième orientation est transversale aux trois autres.

Le bien-être de chaque enfant doit être au cœur de toutes nos actions :
-pour une meilleure qualité de vie des enfants, il semble indispensable que tous puissent prendre du plaisir… dans la gaîté, la joie de vivre et le bonheur…
- au travers d'une réflexion globale sur le développement des enfants et l'équilibre des différents temps offerts.

ÉVALUATION DU PROJET

L'évaluation permet de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs proposés. Il est important d'associer les acteurs concernés, de faire des évaluations tout au long du processus, ainsi que d'effectuer des restitutions régulières.
Cette évaluation constante doit permettre, si cela est nécessaire, de réajuster, de rééquilibrer les actions, de proposer de nouveaux axes de développement.
Au travers du processus d'évaluation il semble indispensable d'adopter une posture d'observateur, notamment eu égard aux modifications de fonctionnement des structures, et aux changements de comportement...

Pour une évaluation dynamique, les outils proposés doivent être utilisables tout au long de l'action. Pour aller jusqu'au bout de notre démarche participative, nous devons concevoir une évaluation participative.

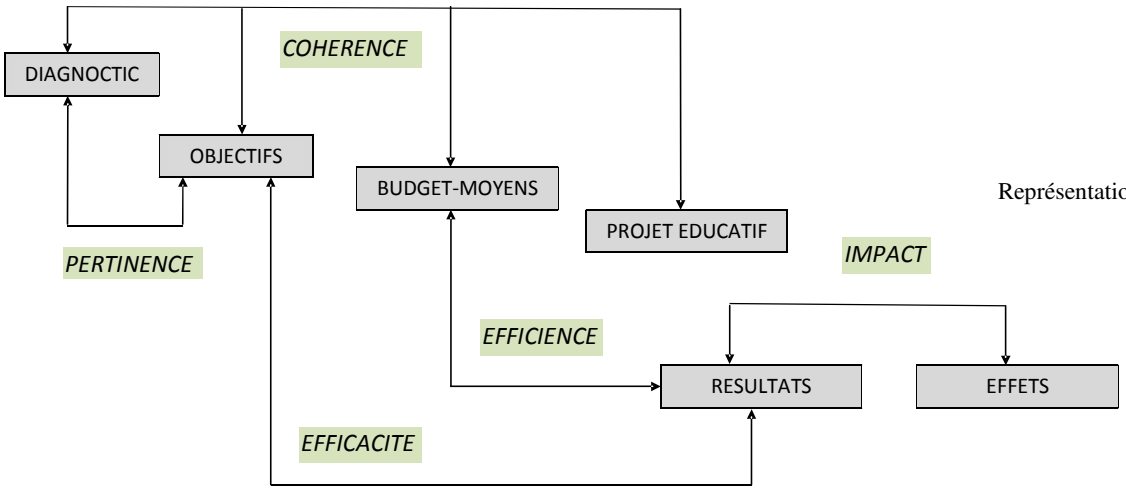

Représentation schématique de l'évaluation

Plusieurs indicateurs d'observation et d'évaluation pourront être retenus :

Des indicateurs quantitatifs :

Nombre d'enfants inscrits sur les différentes actions, nombre d'ateliers proposés, nombres d'activités différentes proposées, taux d'absentéisme, nombre d'intervenants (bénévoles, associations...), réunions d'échanges…

Des indicateurs qualitatifs :

Fatigue des enfants, diversité des actions proposées (équilibre du menu), qualité de l'offre éducative, accessibilité...

Au-delà de l'évaluation globale du projet, il est sans doute intéressant d'évaluer la participation.
Différents outils sont à notre disposition et entre autre l'échelle de Sherry Arnstein, qui propose trois niveaux de participation :

Premier niveau : non-participation
Second niveau : coopération symbolique
Troisième niveau : participation et pouvoir effectif des citoyens.

HORAIRES DES ECOLES SEPTEMBRE 2014

Vindelle

	7h00	9h00	12h00	13h30	15h45	16h30	19h00
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	

	7h00	9h00	12h00	12h30
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie	

Asnières-sur-Nouère

	7h30	8h45	11h45	13h15	15h30	15h45	16h15	18h15
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	APC / TAP (17h15)	Garderie	
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	APC / TAP (17h15)	Garderie	
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	APC / TAP (17h15)	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	APC / TAP (16h30)	Garderie	

	7h30	8h30	11h30	12h30
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie	

Balzac

	7h15	9h00	11h40 ou 12h25	13h10 ou 14h00	15h45	16h30	18h45
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	APC / TAP	Garderie	

	7h15	9h00	12h00	12h30
Mercredi	Garderie	Enseignement	Garderie	

Marsac

	7h00	9h00	12h00	13h30	16h15	19h00
Lundi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	
Jeudi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	

	7h00	9h00	12h00	13h30	15h45	19h00
Mardi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	
Vendredi	Garderie	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Garderie	

	7h00	9h00	11h00	11h45	12 h45
Mercredi	Garderie	Enseignement	TAP	Garderie	

TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Afin que des propositions d'activités cohérentes soient formulées et mises en place dès la rentrée 2013, les 3 communes concernées ont adapté leur dispositif de garderie (personnel, lieux), les modalités de transport, et proposé des thèmes d'activités à minima.

Ces propositions seront **évolutives**, voire transformées lors de la rédaction du PEDT, **après réflexion au sein des différentes commissions.**

Ces dernières devront s'assurer de la **cohérence de ces temps périscolaires avec les projets existants** (projet d'écoles, associatifs, de collectivité...) ceci dans un souci de **continuité éducative.**

Activités pédagogiques complémentaires (APC)

- Activités pédagogiques encadrées par les enseignantes (sont considérées comme prioritaires).

Actions sur les temps d'activités périscolaires (TAP) mises en place par les municipalités

- Garderie encadrée par le personnel communal
- Bibliothèque encadrée par la bibliothécaire
- Jardins pédagogiques encadrés par des bénévoles et les enseignantes
- Ateliers « saveurs et nutrition » encadrés par une diététicienne missionnée par le Pays d'Entre Touvre & Charente
- Ateliers périscolaires encadrés par le SIVOM des ASBAMAVIS
- ...

Clubs sportifs

- Viet Vo Dao
- Tennis
- Des associations se sont déjà positionnées, d'autres sont en réflexion.
- …

Premières pistes de réflexion avec les associations

Au cours de la première commission technique « Partenariat avec le milieu associatif » qui s'est tenue le 12 novembre 2013, quelques pistes de réflexion se sont dégagées :

Plusieurs associations se sont positionnées pour des interventions à raison d'une fois par trimestre et par école ;
Un axe fort a été mis en évidence et concerne « l'école dans le monde » avec l'intervention de 4 associations qui seraient en capacité de présenter aux enfants lors des TAP :

- l'enfant à l'école en Inde, au Sénégal, au Maroc et en Italie,
- l'habitat,
- une approche linguistique éventuelle pour l'Italie.

En lien avec ces associations, les bibliothèques d'Asnières et de Balzac proposeront des ateliers lecture autour de ces pays.

✓ Autres propositions :

- découverte du tennis par l'école de tennis de Balzac et réflexion en cours par celle d'Asnières ;
- activité musicale par Kevrenn avec : découverte des instruments de type cornemuse, bombarde et

percussions, approche du rythme, des accords et des notes ;
- intervention d'un correspondant local de la Charente Libre (découverte de la rédaction d'un article et de la construction d'un journal) ;
- jeux avec les personnes du Temps libre (intergénérationnel) ;
- intervention d'un moniteur d'auto-école pour des informations de type « Prévention routière » ;
- préparation par l'Union Départementale des Donneurs de Sang d'un kit pédagogique à destination des enfants sur le thème « Qu'est-ce qu'un don de sang ? » accompagné par un intervenant local (rentrée scolaire 2014) ;
- intervention des jardiniers dans la poursuite du projet « La graine à l'assiette » ;
- fabrication d'un bonhomme carnaval par l'APE de Balzac Vindelle ;
- semis de cucurbitacées par l'APE d'Asnières sur Nouère.

Plusieurs interrogations ont été soulevées :
- assurances : une formule de contrat de bénévole signé par le maire, le président de l'association et chaque bénévole intervenant serait envisagée
- frais de déplacement
- achat de matériel
- nombre d'enfants à encadrer
- lieu de l'intervention
- présence d'animateur ou de personnel de garderie lors des interventions des bénévoles

Ces questions seront abordées au cours de la réunion de la commission « Organisation et communication ».

Les thèmes principaux proposés concerneront la **découverte du monde,** l'intergénérationnel, la découverte du tennis, la musique, la lecture, le jardinage, l'activité journalistique, les arts plastiques...

Elues référentes

Au sein de chaque commune, une élue référente a été désignée et repérée comme un interlocuteur en lien direct avec les associations intervenant en TAP :

Animations proposées par le SIVOM des ASBAMAVIS

- Domaines d'activés et périodes d'action

	Période 1 De septembre à la Toussaint	Période 2 De la Toussaint à Noël	Période 3 De Noël aux vacances d'hiver	Période 4 Des vacances d'hiver aux vacances de printemps	Période 5 Des vacances de printemps à juillet
Nbre de semaines	4	7	7	7	7
Nbre d'ateliers/semaine	7	7	7	7	7
Domaines d'activités	Activités d'éducation à l'environnement	Activités scientifiques	Activités artistiques et culturelles	Jeux	Activités sportives

- Exemple d'animations par domaine d'activité

Domaine d'activité	Exemples d'animations	Objectifs
Activités sportives	Jeux collectifs (thèque, ballon prisonnier, poule renard vipère,...) Activités athlétiques Activités d'orientation Jeux de lutte Jeux de raquettes (tennis, badminton) Sports collectifs (basket, foot, hand...) Activités d'expression (cirque, danse...) Activités de précision (pétanque, lancers, tir à l'arc, golf...) Parcours de motricité....	Partager des bons moments entre copains. Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel. Développer la coordination, la motricité. Offrir l'accès à de nouvelles pratiques sportives.
Activités d'éducation à l'environnement	Jeux nature Écoute et observation Croquis Jeux de plateau, jeux de rôles ...	Partager des bons moments entre copains. Rigoler, jouer, se détendre dans le respect de soi, des autres et du matériel. Découvrir la faune et la flore de manière ludique.

Deux fiches de renseignements, concernant les associations souhaitant participer aux TAP, ont été validées par la commission « Organisation et communication ».Une première fiche concernant l'identification, puis une seconde concernant les actions envisagées par les associations.

- Capacité d'accueil pour les actions du SIVOM des ASBAMAVIS *(en nombre d'enfants)*

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Asnières –sur-Nouère	14 -14	18-18		18-18	14
Balzac	28	28		18	14
Vindelle	18	18		18	36
Marsac			28		

MODALITES D'INFORMATION ET D'INSCRIPTION

Informations auprès des familles

- réunions d'informations et de concertations avec les parents d'élèves
- distribution de programmes des TAP dans les cahiers d'écoles
- affichage sur les panneaux devant les écoles

Inscriptions

- inscription par période de vacances à vacances
- inscription des enfants par les familles
- listes d'enfants établies par les animateurs

Tarification des garderies

Garderie d'Asnières-sur-Nouère : matin 0,80€, mercredi 0,80€, soir 1€
Garderie de Balzac : matin 0,75€, soir 0,95€
Garderie de Marsac : matin 1€, soir 1€
Garderie de Vindelle: matin 0,87€, soir 1,07€

Dans toutes les écoles, gratuité des activités lors des TAP.

PARTENAIRES

Les partenaires institutionnels :

- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- Conseil Général (CG)
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)
- …

Les élus locaux et les techniciens des collectivités :

- les maires et élus en charges des affaires scolaires
- les agents communaux
- l'élu référent en charge de la jeunesse à la CDC Braconne Charente
- le coordinateur jeunesse de la CDC Braconne Charente
- les élus du SIVOM des ASBAMAVIS
- les agents du SIVOM des ASBAMAVIS

Les enseignants

- les directeurs et enseignants des écoles du territoire

Les parents d'élèves

- les représentants des parents d'élèves aux conseils d'écoles
- les membres de l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Les associations

- les associations et clubs sportifs du territoire
- les associations situées en dehors du territoire, repérées comme intervenants possibles

PORTEURS DU PROJET

Mairies d'Asnières-sur-Nouère, de Balzac, de Marsac et de Vindelle

Durée du projet :
3 ans : 2013-2014 / 2014-2015 / 2015-2016

Mairie d'Asnières sur Nouère

Mairie de Balzac

Mairie de Vindelle

Mairie de Marsac

SIVOM des ASBAMAVIS